



BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO
ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT
BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO

Département de l'Administration
et des Services Généraux

Division des Services Généraux
et du Patrimoine

SELECTION D'UN CONSULTANT / CONSULTANT FIRME

TERMES DE REFERENCE (TDR)

AUDIT DE LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (SGES) DE LA BIDC

DECEMBRE 2024

SIGLES & ACRONYMES

AES	Audit Environmental et Social
BAD	Banque Africaine de Développement
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BPII	Bonnes Pratiques Industrielles Internationales
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
E&S	Environmental et Social
FVC	Fonds Vert pour le Climat
IEFD	Institutions Européennes de Financement du Développement
MGG	Mécanisme de Gestion des Griefs
OIT	Organisation Internationale du Travail
PAC	Plan d'Action Corrective
SFI	Société Financière Internationale
SGES	System de Gestion Environnementale et Sociale
TDR	Termes De Référence
UEDD	Unité Environnement et Développement Durable



TABLE DES MATIERES

SIGLES & ACRONYMES	i
TABLE DES MATIERES.....	ii
CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'AUDIT	1
OBJECTIFS DE L'AUDIT	1
I – OBJECTIFS	1
1.1. Objectif principal	1
1.2. Objectifs spécifiques	1
II – PORTEE DES TRAVAUX.....	1
III - COORDINATION	2
IV – LIVRABLES ET DELAIS	2
V – QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES MINIMALES REQUISES	3
VI – BUDGET ET ECHEANCIER DE PAIEMENT	3
6.1. Budget.....	3
6.2. Echancier de paiement.....	3
VII - CONFIDENTIALITE.....	3
VIII – RESPONSABILITES DE LA BANQUE.....	3
IX – PERSONNES RESSOURCES A CONTACTER.....	4
X – DOSSIER ET ECHEANCE DE CANDIDATURE	4
10.1. Dossier de candidature.....	4
10.2. Date et lieu de dépôt des candidatures	4
XI – METHODOLOGIE DE SELECTION.....	4

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'AUDIT

La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) est une Institution Financière régionale créée pour favoriser le développement économique des Etats membres de la CEDEAO à travers le financement des projets et programmes d'investissement. Dans cette optique, elle a développé un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES)¹ pour s'assurer que les risques et impacts environnementaux et sociaux (E&S) sont pris en compte dans les projets qu'elle finance et que ses opérations respectent les normes environnementales et sociales internationales, tout en étant durables et socialement responsables.

Le Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) de la Banque est structuré autour de documents clés tels que la Déclaration de Politique Générale et les Procédures de Prêt, d'Investissement et de Garantie, le Plan Stratégique 2021-2025, la Politique de Gouvernance de la BIDC, la Politique et Procédure sur l'Intégrité, la Prévention de la Fraude et la Lutte contre la Corruption, ainsi que les Manuels de Procédures pour le Financement du Secteur Privé et Public. En outre, il inclut des politiques spécifiques E&S comme le Manuel de procédures pour la prise en compte des critères environnementaux et sociaux dans le financement de projets et la Politique de Responsabilité Sociale et Environnementale, tous deux adoptés en 2013. Ces documents ont permis à la Banque de promouvoir efficacement le développement durable et de collaborer avec les emprunteurs pour protéger les populations et l'environnement dans les activités financées.

En 2022, le SGES a été mis à jour pour s'aligner sur les meilleures pratiques internationales en matière de gestion des risques E&S, motivé par le processus d'accréditation au Fonds Vert pour le Climat (FVC) et les exigences E&S d'autres investisseurs internationaux. La mise à jour a intégré une Liste d'Exclusion alignée sur la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque mondiale et les Institutions Européennes de Financement du Développement (IEFD), la conformité avec les lois nationales des Etats membres de la CEDEAO, les Normes de Performance de la Société Financière Internationale (SFI) et les Normes Fondamentales du Travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Un Mécanisme de Gestion des Grieffs (MGG) a également été ajouté au SGES, renforçant ainsi l'engagement de la Banque en faveur du développement durable et l'alignement sur les normes internationales.

OBJECTIFS DE L'AUDIT

Cet audit vise à s'assurer que le Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) gère efficacement les risques environnementaux et sociaux associés aux activités de financement de la BIDC. Il fait partie de l'évaluation de la mise en œuvre des différents composants du SGES, en particulier l'application de la procédure d'évaluation E&S à travers la prise en compte des critères environnementaux et sociaux dans toutes les opérations de la Banque.

Ces Termes de Référence (TDR) servent de guide à la Banque pour mener une évaluation de son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES). Ils décrivent les principes d'une approche claire et systématique pour obtenir des informations pertinentes de l'Audit

¹https://www.bidc-ebid.org/fr/wp-content/uploads/BIDC_Manuel_SGES_2022_fr.pdf

Environnemental et Social (AES), qui doit être réalisé par un consultant individuel ou consultant firme qualifié.



I – OBJECTIFS

1.1. Objectif principal

L'audit de la mise en œuvre du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) vise à évaluer et contrôler la pertinence du SGES de la Banque, notamment son dimensionnement par rapport aux activités de la Banque, ainsi que son application, sa conformité, son opérationnalisation, son efficacité et sa performance globale depuis son déploiement. L'objectif principal de cet audit est d'évaluer le niveau de conformité de la Banque aux exigences E&S applicables, en se concentrant sur le respect de la législation nationale, des règlements, des normes, des procédures et des Bonnes Pratiques Industrielles Internationales (BPII).

Par ailleurs, l'audit identifiera les cas de non-conformité et les lacunes, examinera leurs causes directes et profondes, et recommandera des actions correctives. Cette évaluation indépendante fournira une évaluation approfondie de la performance E&S de la Banque.

1.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'audit E&S sont les suivants :

- évaluer la pertinence et la conformité aux politiques et procédures environnementales et sociales établies ;
- identifier les forces et les faiblesses du SGES ;
- fournir des recommandations pour l'amélioration.

La réalisation de l'audit et la présentation du rapport, nécessitent un certain nombre de tâches à accomplir par le consultant individuel / consultant firme certifié.

II – PORTEE DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés en deux (2) phases :

▪ Phase 1 : Audit du SGES

Le consultant individuel / consultant firme effectuera un audit complet du SGES de la BIDC, en examinant ses politiques, procédures et processus de mise en œuvre. L'audit couvrira tous les aspects du SGES, y compris la politique ESG interne et le cadre de gestion des risques E&S dédié (côté opérationnel), le filtrage des projets, la catégorisation des risques, l'évaluation des impacts, le suivi et le contrôle. L'audit fournira un plan d'action avec des recommandations pour améliorer les procédures et la mise en œuvre du SGES de la BIDC.

▪ Phase 2 : Renforcement des capacités

Le consultant organisera des sessions de renforcement des capacités pour le personnel de la BIDC, afin d'améliorer leur compréhension du SGES et de son application. La formation portera sur les meilleures pratiques en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux, de conformité ESG et d'opérationnalisation du SGES.



Le consultant individuel / consultant firme peut proposer la méthodologie qu'il considère la plus appropriée pour exécuter ses activités, en consultation avec la BIDC.

III - COORDINATION

Le consultant individuel / consultant firme travaillera avec le Département d'Audit de la BIDC et rendra compte au Directeur du Département des Risques de la BIDC, en fournissant des mises à jour régulières sur l'avancement de l'audit. Tous les rapports doivent être soumis en anglais et en français.

Une liste indicative de documents régissant la mission d'audit comprendra, sans s'y limiter :

- la Politique interne de développement durable ;
- la Politique environnementale et sociale (E&S) :
 - o les Directives internes ;
 - o les Documents stratégiques ;
 - o les Rapports annuels ;
- un échantillon de procédures E&S pour une sélection de projets.

IV – LIVRABLES ET DELAIS

Les travaux devraient être réalisés en deux (2) phases sur une période d'un (1) mois. Le consultant individuel proposera un calendrier pour l'exécution de l'étude, en tenant compte des travaux à réaliser.

La Phase 1 est prévue pour être achevée d'ici février 2025, et la Phase 2 devrait être finalisée d'ici mars 2025.

- **Livrables de la Phase 1 :**
 - o Rapport de démarrage décrivant le plan d'audit et la méthodologie à soumettre au plus tard le **05 février 2025** ;
 - o Projet de rapport d'audit avec les conclusions et recommandations à soumettre au plus tard le **15 février 2025** ;
 - o Rapport d'audit final incluant un Plan d'Action Corrective (PAC), intégrant les retours de la BIDC, à soumettre au plus tard le **18 février 2025**.
- **Livrables de la Phase 2 : (dates indicatives)**
 - o Matériels de formation et présentations pour les sessions de renforcement des capacités à soumettre au plus tard le **25 février 2025** ;
 - o Réalisation des sessions de formation pour le personnel et les parties prenantes de la BIDC à soumettre au plus tard le **28 octobre 2025** ;
 - o Rapport final de formation, incluant l'évaluation et les retours des participants, à soumettre au plus tard le **05 mars 2025**.

V – QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES MINIMALES REQUISES

Le consultant individuel doit avoir moins un Master ou un diplôme connexe dans un domaine pertinent ou être un auditeur certifié avec un minimum de dix (10) ans d'expérience pertinente dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de SGES dans le secteur du financement du développement. Ils doivent avoir un historique prouvé de projets réussis en Afrique de l'Ouest qui respectent le Système Intégré de Sauvegardes (SIS) de la BAD et d'autres normes internationales telles que les Normes de Performance de la SFI, les Principes de l'Equateur et les normes ISO 14001/45001.

De plus, le consultant individuel doit avoir démontré une expertise en renforcement des capacités, formation et réalisation d'audits environnementaux et sociaux. Une expérience dans la Région de la CEDEAO du projet et la capacité à fournir une équipe pluridisciplinaire d'experts sont également requises. Des études de cas et des références de projets pertinents antérieurs doivent être fournies pour vérifier les capacités du consultant ou de la société.

VI – BUDGET ET ECHEANCIER DE PAIEMENT

6.1. Budget

Estimations des coûts : le consultant individuel / consultant firme présentera une estimation des coûts pour l'audit, qui sera finalisée en accord avec la BIDD.

6.2. Echancier de paiement

Les paiements seront effectués par tranches, en fonction de la réalisation réussie des livrables. L'échéancier de paiement sera le suivant :

- 10 % à la soumission du rapport de démarrage ;
- 40 % à la soumission du projet de rapport d'audit ;
- 10 % à la soumission du rapport d'audit final ;
- 40 % à la réalisation des sessions de formation et à la soumission du rapport de formation final.

VII - CONFIDENTIALITE

Protection des données

Le consultant ou la société de conseil sélectionné(e) doit s'assurer que toutes les informations recueillies lors de l'audit, même après celui-ci, restent confidentielles.

VIII – RESPONSABILITES DE LA BANQUE

La mission se déroulera à Lomé, au Togo, et au siège de la Banque. Elle sera également menée par le consultant individuel sélectionné. Il travaillera en étroite collaboration avec le personnel de la Banque. La Haute Direction de la Banque sera responsable de l'interaction du consultant individuel / consultant firme avec tous les autres Départements et Unités de l'institution impliqués



dans la mise en œuvre du projet. Elle facilitera également les échanges avec les Départements et Unités concernés.

IX – PERSONNES RESSOURCES A CONTACTER

Pour mener à bien cette mission, la Banque a désigné les personnes suivantes pour fournir de plus amples informations :

- Dr Andrews AMANKWAH, Directeur, Trésorerie et Mobilisation des Ressources
Tel : (+228) 22 21 68 64 ;
E-mail : aamankwah@bidc-ebid.org
- Dr Francis EZZIN, Directeur, de l'Administration et des Services Généraux
Tel : (+228) 22 21 68 64 ;
E-mail : fezin@bidc-ebid.org

X – DOSSIER ET ECHEANCE DE CANDIDATURE

10.1. Dossier de candidature

Le consultant sera sélectionné sur la base de ses qualifications et expériences. A cet effet, il devra joindre son curriculum détaillé accompagné des copies de ses diplômes, attestations ainsi qu'une liste des missions similaires réalisées ces cinq dernières années. Le cas échéant, ces références peuvent être appuyées par les attestations de bonne exécution dûment délivrées par les autorités contractantes bénéficiaires.

10.2. Date et lieu de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature seront exclusivement transmis par courrier électronique au plus tard **le 13 janvier 2025 à 23h59 minutes** aux adresses ci-après : **secretariatdasg@bidc-ebid.org/ichabimougnan@bidc-ebid.org**.

XI – METHODOLOGIE DE SELECTION

Le consultant sera recruté conformément au règlement sur les achats institutionnels de la Banque.

